



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 24 avril 2012*

### Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux :</u>	BOINNARD Catherine (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Cyrille (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT) et PIGNIER Christian (DT)

### Délégués présents sans droit de vote :

LE SOBRE Muriel (DS Le Biot) et DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz)

### Délégués absents :

LABAR Philippe (DS La Vernaz), GALLAY Gilbert (DT La Forclaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps) et BREHIER Emile (DS Montriond)

### Délégués excusés :

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), MORAND Jean-Claude (DT Seytroux), ROSSET Michel (DS Seytroux), LANCON Gérard (DT Essert-Romand) et GARNIER Guy (DS Essert-Romand)

### Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), Béatrice TAVERNIER (service Transport), Élise ROUSSELET (stagiaire santé)

### Autres personnes excusées :

Pierre HANON (Trésorier)

## 0- Dissolution du CITIC

Madame la Présidente informe le conseil de la proposition de l'AdM 74 qui va parvenir prochainement à chaque collectivité. L'AdM 74 se propose de mandater la société M1i pour reprendre l'ensemble des 47 sites du CITIC avec le squelette actuel. Pour 2012 (juillet à décembre), le coût de l'hébergement et du déplacement des sites vers une nouvelle plate-forme est estimé à environ 500 € par site.

Pour 2013, la migration vers un nouveau squelette (du type de celui actuellement utilisé par le Pays de la Filière) est estimée entre 1 000 et 1 200 €, les coûts d'hébergement étant à rajouter.

André PEERSMAN pense qu'il serait souhaitable que le Conseil Général prenne à sa charge les coûts de déplacement et de migration afin d'éviter que certaines petites communes abandonnent l'exploitation de leur site.

## 1- Présentation du centre de loisirs du Biot

La présentation est assurée par Babeth LEHUEDE, présidente de l'association Familles Rurales du Biot, Murielle LESOBRE, vice-présidente et Cécile DESCHAMPS, future directrice du centre.

L'accueil de loisirs est un lieu où l'enfant se fait des amis, change de cadre de vie tout en s'amusant à travers des activités diverses (créatives, culturelles, sportives et artistiques). En ce qui concerne Le Biot, l'organisme gestionnaire sera l'**Association Familles Rurales du Biot** qui sera affiliée à l'association nationale. Le centre de loisirs se tiendra dans l'école du Biot que la commune met à disposition de l'association. Les dates d'ouverture sont fixées **du 9 juillet au 24 août 2012**. L'objectif est à terme d'avoir des locaux propres pour ouvrir chaque vacance scolaire. L'équipe d'animation sera composée d'un BAFD (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur) et de 3 BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) à raison de 1 pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 12 enfants de plus de 6 ans.

La participation financière des parents aux frais a été fixée à **20 €/jour** (*y compris repas du midi*) plus l'affiliation à l'Association des Familles Rurales pour 20 €/famille.

A ce jour, **27** enfants sont préinscrits : 22 du Biot, 4 de Seytroux et 1 de La Vernaz.

Le budget de fonctionnement s'élève à **20 675 €** :

➤ <u>Salaires</u>	1 BAFD 2 500 euros/mois x 2	<b>5 000 €</b>
	2 BAFA 2 000 euros/mois x 4	<b>8 000 €</b>
	1 stagiaire BAFA 1 000 euros/mois x 2	<b>2 000 €</b>
➤ <u>Repas</u>	5 euros x 430 (enfants) + 105 (animateurs)	<b>2 675 €</b>
➤ <u>Ménage</u> des locaux		<b>1 000 €</b>
➤ <u>Consommables</u> (papèterie, pharmacie, goûter, matériel pédagogique, jeux)		<b>2 000 €</b>
➤ <u>Frais de fonctionnement des locaux</u> (loyer, EDF, téléphone, jeux)		
	<i>pris en charge par la commune du Biot</i>	
➤ <u>Mise à disposition</u> d'un minibus, salles communales et personnel pour repas		
	<i>pris en charge par la commune du Biot</i>	

L'équilibre du budget est assuré par les recettes prévisionnelles suivantes.

➤ Participation des parents pour 430 journées x 20 euros	<b>8 600 €</b>
➤ Subvention de la commune du Biot	<b>6 000 €</b>
➤ Subvention demandée à la CCVA	<b>6 075 €</b>

Cependant, si des inscriptions supplémentaires d'enfants de la vallée nécessitaient un poste d'animateur supplémentaire. Il faudrait une subvention complémentaire de la CCVA de 4 000 € pour assurer les salaires soit un total de **10 075 €**.

Jacqueline GARIN trouve la participation des familles un peu faible. Murielle LESOBRE souligne que ce tarif correspond à ce qui se pratique dans d'autres communes. Jacqueline GARIN propose une participation au prorata des enfants scolarisés dans les communes. Elle ne souhaite pas que des subventions communales ou intercommunales soient apportées pour des enfants non scolarisés sur leur commune d'habitation (lorsqu'une école existe).

Marie-Thérèse CHARNAVEL précise que le VVF de Saint Jean d'Aulps va offrir le même service dès cet été. Cependant, elle ne connaît pas encore le nombre de place disponible. André PEERSMAN souligne le risque de concurrence entre les deux services.

Stéphane PUGIN-BRON attire l'attention sur la nécessité de ne pas sur-dimensionner le centre afin d'éviter d'avoir une équipe trop importante certains jours et donc des coûts de fonctionnement trop élevés par rapport aux recettes attendues.

Jacqueline GARIN demande à ce qu'une information soit faite rapidement à toutes les familles de la CCVA par l'intermédiaire des écoles et qu'un dimensionnement plus précis de l'équipe soit fait en fonction de l'engagement ferme des familles. Elle propose que le conseil communautaire de juin statue sur une éventuelle subvention au vu de ces éléments.

## 2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

- 29 mars : Intercommunalité et FPIC (AdCF) à l'Isle d'Abeau
- 29 Mars : Bureau du SIAC à Thonon
- 30 mars : Politique Transport du CG 74 à Annecy
- 3 avril : Animation forestière et bois-énergie (SIAC) à Thonon
- 3 avril : Kiné (PSP/MSP) au Biot
- 5 avril : Avenant CDDRA (SIAC) à Thonon
- 17 avril : Avenant CDDRA (SIAC) à Thonon
- 17 avril : communes forestières "le bois local dans la construction publique" au DDVA
- 19 avril : Kiné (PSP/MSP) au Biot
- 23 avril : Bureau association des maires à Annecy
- 24 avril : OPAH à Vailly
- 24 avril : CAO matériel géoroute à Thonon

Jacqueline GARIN souligne que concernant la consultation sur le matériel de la géoroute, les prix sont légèrement supérieurs à ce qui étaient prévus notamment sur le volet NTIC.

## 3- Marchés publics

Stéphane PUGIN-BRON précise que les marchés suivants ont été attribués par la Présidente :

- Réparations courantes d'ouvrages d'art
  - Titulaire : **Alpes Ouvrages**
  - Prix : **75 571,90 € HT**
- Dispositifs de retenue en métal ou mixte
  - Titulaire : **Signature**
  - Prix : **13 139,20 € HT**

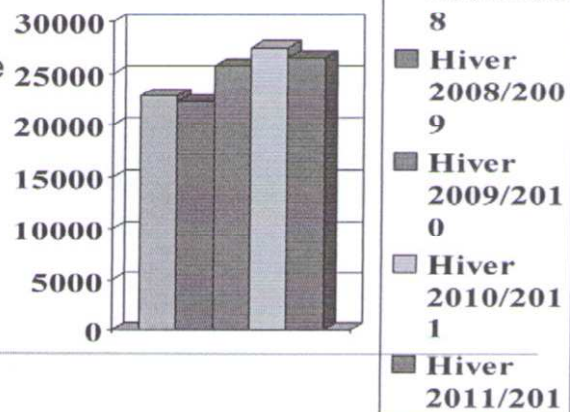
## 4- Transport

### *4.1 – Bilan Balad'Aulps Bus hiver 2011-2012*

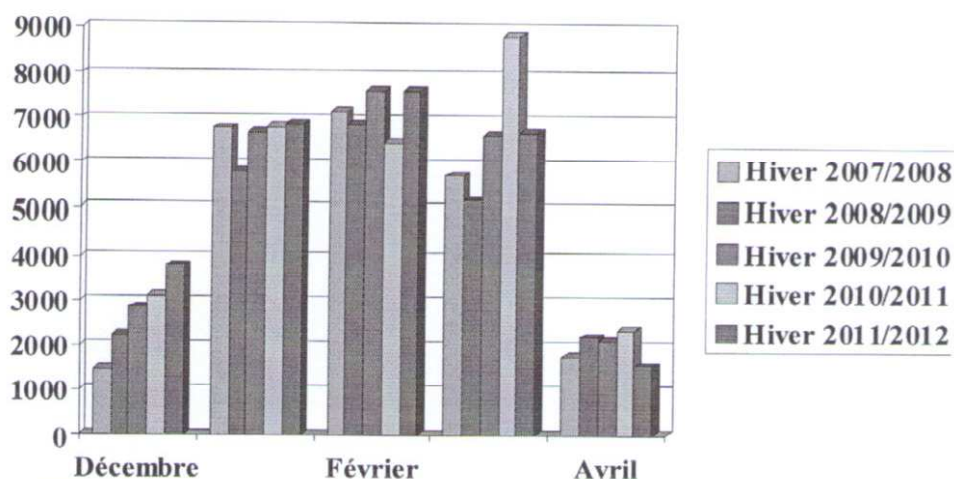
Béatrice TAVERNIER présente le bilan du Balad'Aulps Bus pour cet hiver et l'enquête qui a été menée. Les points principaux sont une diminution de 3,6% de la fréquentation principalement due au mois de mars (l'absence de neige en mars 2011 avait conduit à une forte augmentation des déplacements).

### Fréquentation totale

- **26 492 passagers** transportés grâce au Balad'Aulps Bus, soit **une baisse de 3.61 %** par rapport à l'année précédente.
- Cette différence est sans doute liée aux bonnes conditions d'enneigement sur tout le massif, les touristes ont privilégié la proximité.
- En mars 2011, la neige faisait défaut, ce qui les a incité à se déplacer.



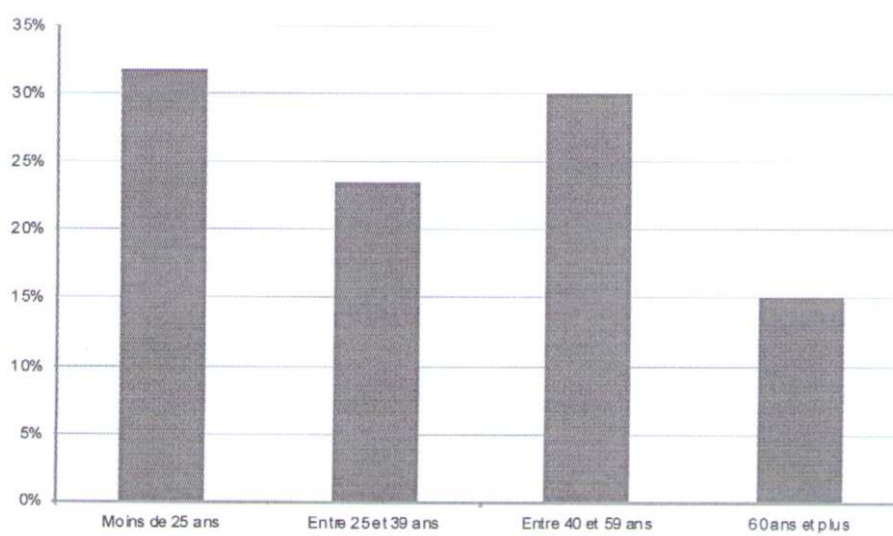
## Fréquentation mensuelle



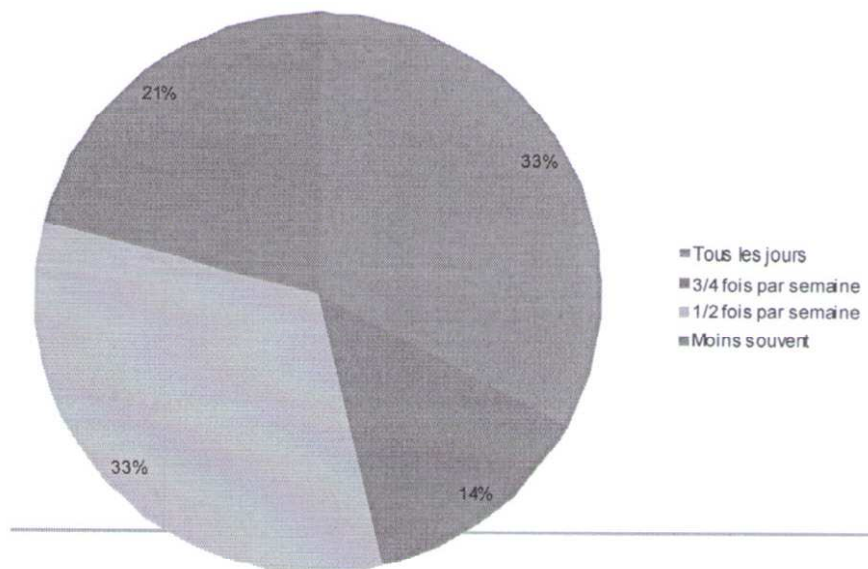
## Enquête

- Les passagers ont été interviewés à l'aide d'un questionnaire pré-établi durant les 4 semaines des vacances de février (1 journée et 3 demi-journées), 107 questionnaires ont été complétés.
- Contrairement à la vallée d'Abondance où la navette est utilisée presque exclusivement par les touristes, **40 % des utilisateurs du Balad'Aulps Bus sont des locaux** (saisonniers, collégiens, retraités)

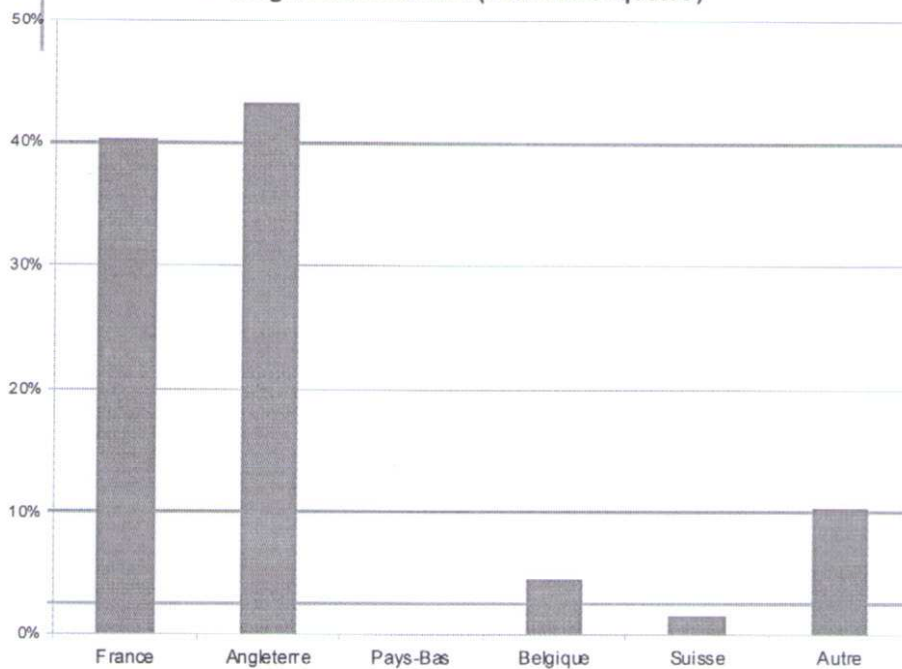
Age des enquêtés



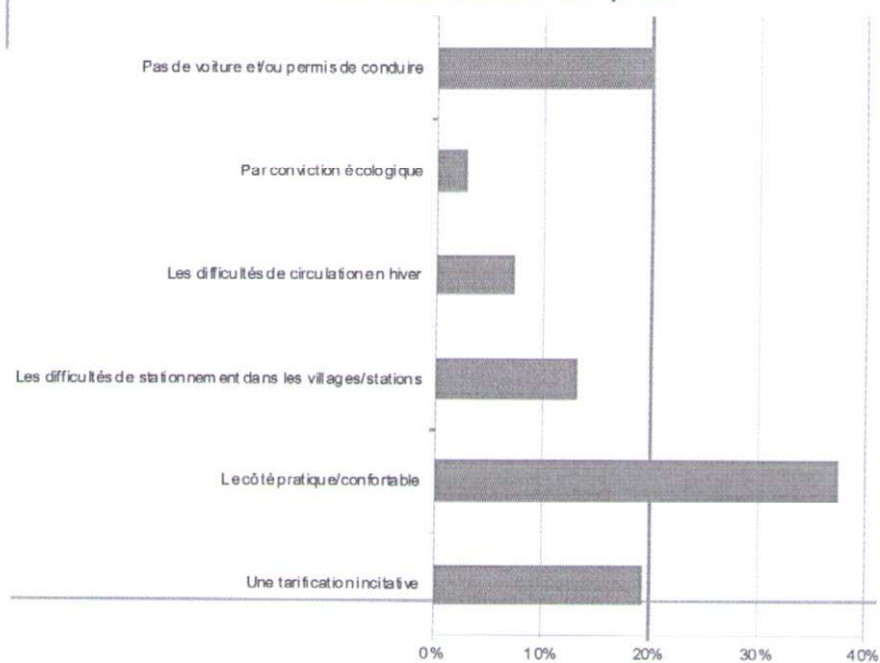
## Fréquence d'utilisation du Balad'Aulps Bus



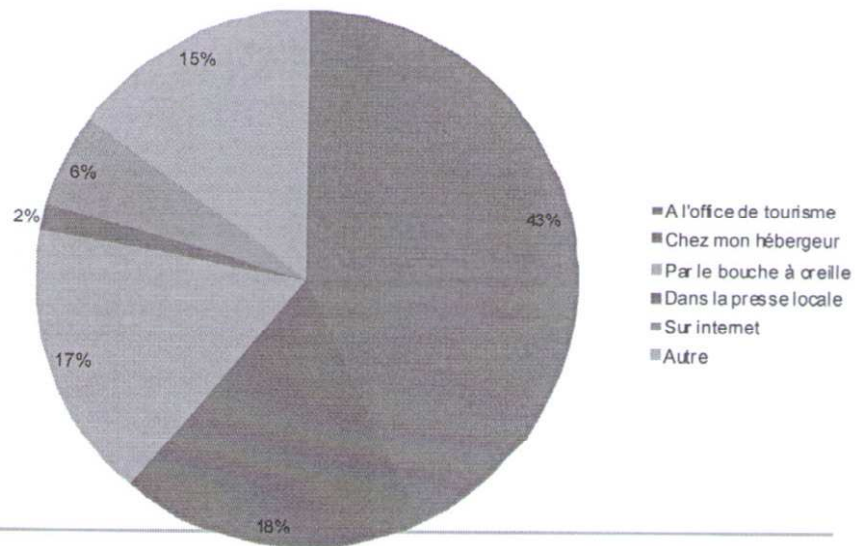
## Origine des touristes (63% des enquêtés)



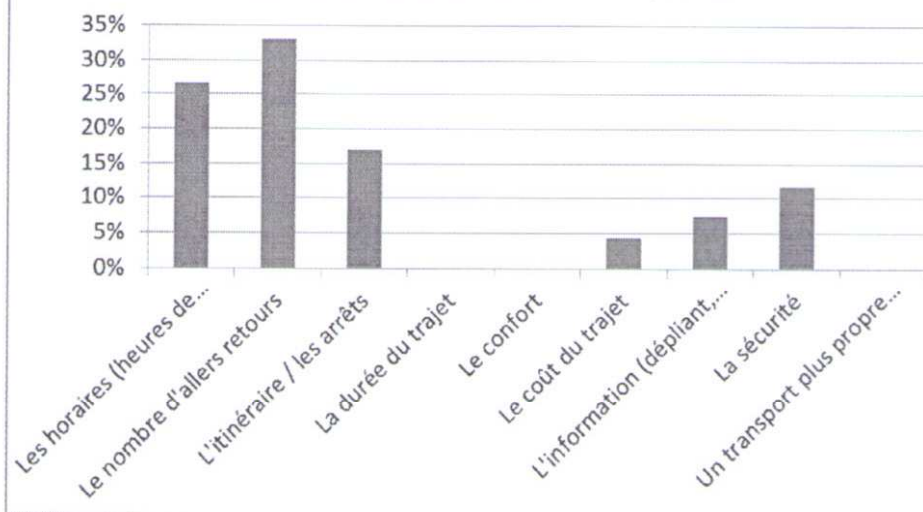
## Raisons d'utilisation du Balad'Aulps Bus



## Modalités de connaissance du Balad'Aulps Bus



## Points à améliorer selon les enquêtés



## Conclusions de l'enquête

- Demande des travailleurs pour une rotation plus tardive (supplémentaire ou décalée), dernière rotation au départ des Gets à 18 h 00, trop tôt pour une majorité de salariés,
- Abonnement saison pour les saisonniers et les locaux ?
- Promouvoir la carte de 10 trajets, incitative pour les familles, elle permettrait de gagner en fluidité, 96 % des usagers achètent leur titre à bord ce qui génère un stationnement prolongé à certains arrêts : des retards et des risques. Pour une bonne diffusion, son mode de distribution devra être renforcé,
- Rotations pour la Baume / le Biot insuffisantes,
- Simplifier les affiches, trop de renseignements les rendent peu compréhensibles, erreurs fréquentes des usagers.
- La brochure qui regroupe les informations sur tous les services de transports à l'échelle de la vallée est très appréciée des usagers, ainsi que son format pratique.

Béatrice TAVERNIER soulève le problème d'un abonnement saison pour les locaux et les saisonniers. Les présents sont favorables à ce type de tarification mais demande la présence d'une photo pour éviter la fraude.

#### 4.2 – Balad'Aulps Bus été 2012

Béatrice TAVERNIER présente le fonctionnement du Balad'Aulps Bus pour cet été. A noter la nouvelle tarification issue de la refonte des grilles tarifaires du Conseil Général.

Période de fonctionnement	Du vendredi 29 juin au dimanche 2 septembre (Pass'Portes du Soleil)
Horaires	Idem été 2011
Nombre d'aller/retour	Idem été 2011 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• BAB 1 : 6 AR (3 par Montriond et 3 par Essert-Romand)</li> <li>• BAB 2 : 3 AR</li> </ul>
Itinéraire – Arrêts	Idem été 2011
Tarification	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>1,50 € le trajet et 1€ pour les – 26 ans</b></li> <li>▪ <b>carnet de 10 trajets à 10 €</b></li> <li>▪ <b>gratuité multiPass</b></li> </ul>
Conditions d'accès	Idem été 2011 : accès interdit aux groupes
Communication	Idem été 2011

#### 4.3 – Voyage expérience ITER

Béatrice TAVERNIER rappelle brièvement le projet ITER qui est un projet franco-italien réunissant les 3 vallées du Haut-Chablais et les 3 vallées du Grand Paradis (Val d'Aoste).

ITER (Imaginez un Transport Efficace et Responsable) rentre dans le cadre des objectifs transports du programme européen ALCOTRA (outil de la politique régionale européenne en matière de solidarité et de cohésion). Son objectif est de développer des services de transports en commun efficaces et de qualité dans nos territoires de montagne en prenant en compte nos exigences de mobilité personnelle.

Le « voyage expérience » est une des actions de ce projet. 8 jeunes (5 italiens et 3 français) de 21 à 30 ans sont partis le 24 avril de Thonon-les-Bains pour arriver à Aoste le 28 avril en circulant uniquement avec les transports en commun. Ils doivent visiter au passage 2 des 3 vallées françaises et 2 des 3 vallées italiennes (Vallée de Cogne, Val di Rhême et Valsavarenche).

Ils doivent réaliser un reportage de leur voyage avec des interviews qui servira de base à une exposition itinérante et tenir un journal de bord en temps réel sur les réseaux sociaux. L'objectif est de faire un état des lieux et de mettre en lumière les forces et les faiblesses des transports en commun sur nos territoires.

Un second voyage expérience sera réalisé en 2014 à la fin du programme ITER.

#### 4.4 – Transport à la demande

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'après de longues négociations avec le Conseil Général, le marché du TAD a été lancé le 18 avril sous la forme d'un groupement de commandes dont le coordonnateur est la CCVA. Le marché sera d'une durée de 3 ans (2 ans fermes + 1 an renouvelable). Le service pourrait démarrer le 15 septembre 2012 si la consultation en cours est positive.

Après discussion avec les services du Conseil Général, la tarification a finalement été fixée à **1,50 € le trajet par personne** afin d'être en cohérence avec la nouvelle grille tarifaire du Balad'Aulps Bus.

#### 4.5 – Information aux usagers en temps réel

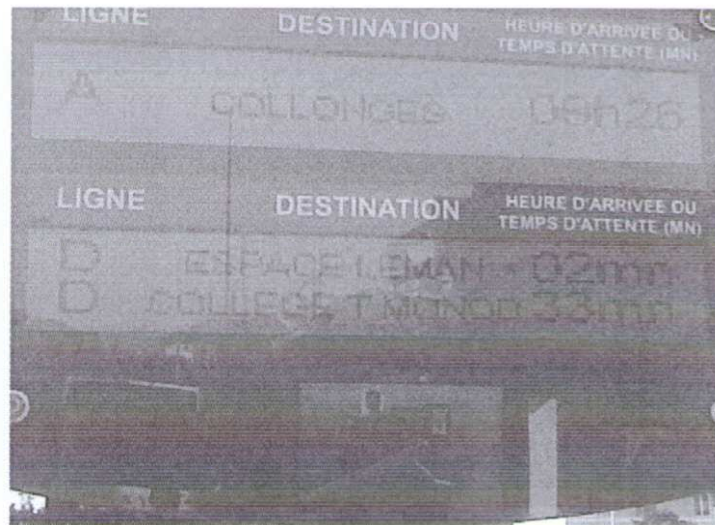
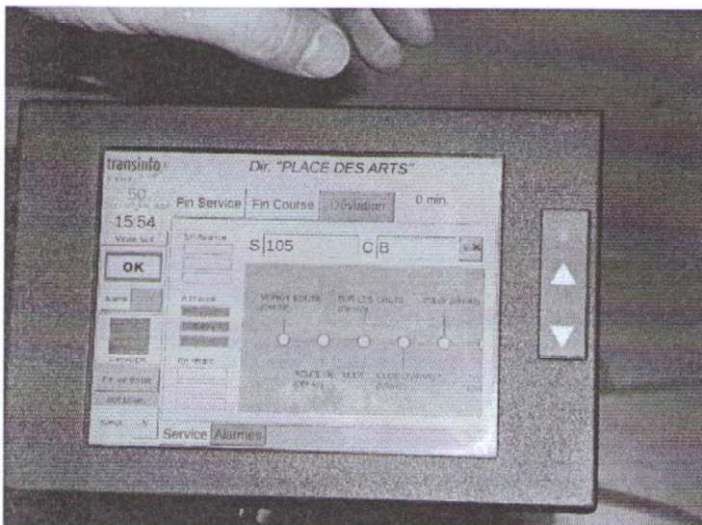
Béatrice TAVERNIER présente le projet d'information des usagers en temps réel.

Le bus est sans doute le moyen de transport pour lequel l'utilisateur a le moins d'informations. Les retards liés aux conditions de circulation et/ou météorologiques peuvent être importants et donner une mauvaise image du service et engendrer une perte de clientèle d'autant qu'il est impossible dans nos vallées de créer des sites propres aux bus afin de garantir la ponctualité. L'information aux usagers en temps réel au moyen de panneaux lumineux aux arrêts principaux et par SMS à tous les autres augmente la qualité du service pour les usagers et les conducteurs en limitant le stress voire l'agressivité des usagers.

Outre l'information aux usagers, ce système apporte une aide à l'exploitation des transports publics, car il permet :

- La localisation des véhicules en temps réel,
- Le suivi de la ponctualité aux arrêts,
- La modification des grilles horaires en fonction de la durée réelle du service,
- De fournir une feuille de route précise et simple d'usage aux conducteurs,
- D'apporter une réponse sûre aux réclamations des usagers,
- D'informer immédiatement les conducteurs en cas d'interruption de trafic ou de modification d'itinéraire,
- D'alerter le central en cas de problème dans le bus.

Des rencontres ont eu lieu avec des utilisateurs (STAT à Thonon et dans le Val d'Aoste) de ce système et ont confirmé l'intérêt de tels équipements tant pour les usagers que pour les exploitants.



L'assemblée se déclare favorable à la mise en place d'un tel système sur la Vallée d'Aulps. Stéphane PUGIN-BRON précise que des présentations seront faites aux communes de Morzine et des Gets, partenaires du Balad'Aulps Bus. Le SICVA réfléchit pour s'associer également au projet. L'objectif est de mettre en place ce système pour l'été 2013.

#### **5- Présentation des projets de Pôle de Santé de la Vallée d'Aulps et de Maison de Santé de Saint Jean d'Aulps**

Jacqueline GARIN présente aux membres du Conseil Communautaire Élise ROUSSELET, stagiaire pendant 4 mois à la CCVA, qui va travailler sur le dossier de pôle de santé et de maison de santé.



### 5.1- Le pôle de santé pluri-professionnel multi-sites de la Vallée d'Aulps (PSP)

Elise ROUSSELET présente le projet aux membres du Conseil Communautaire et notamment (voir *présentation jointe*) :

- les avantages de ce type de structure
- le fonctionnement du PSP
- les professionnels de santé qui se sont engagés à y adhérer
- le calendrier de mise en place du pôle

Stéphane PUGIN-BRON souligne le caractère non obligatoire de l'adhésion au PSP, sauf pour les futurs locataires de la MSP.

André PEERSMAN précise que le partage des dossiers patients entre les différents professionnels de santé devra nécessairement faire l'objet d'une demande de consentement auprès des patients, la loi rendant cela obligatoire.

Stéphane PUGIN-BRON présente les frais de fonctionnement prévisionnels du pôle ainsi que les sources de financement :

Nature des dépenses	Montant
<b>2012</b>	
Salaire chargé ( <i>septembre à décembre</i> )	<b>10 200 €</b>
Frais liés au poste	<b>4 000 €</b>
<b>2013</b>	
Salaire chargé ( <i>janvier à décembre</i> )	<b>30 600 €</b>
Frais liés au poste	<b>14 000 €</b>
<b>2014</b>	
Salaire chargé ( <i>janvier à décembre</i> )	<b>31 000 €</b>
Frais liés au poste	<b>14 000 €</b>

Nature des recettes	Montant
<b>2012 (septembre à décembre)</b>	
FIR	<b>14 200 €</b>
<b>2013</b>	
FIR	<b>54 600 €</b>
<b>2014</b>	
FIR	<b>10 000 €</b>
<i>Collectivités locales (?)</i>	<b>20 000 € ?</b>
<i>Professionnels de santé (?)</i>	<b>24 600 € ?</b>

Plusieurs membres du conseil souhaitent savoir où se situera le bureau du coordonnateur du PSP. Stéphane PUGIN-BRON lui indique que cela n'a pas encore été décidé et que la décision sera prise conjointement avec les professionnels de santé du pôle

## 5.2- La maison de santé pluri-professionnelle de Saint Jean d'Aulps

Elise ROUSSELET présente les grandes lignes du projet : situation géographique, calendrier de réalisation, professionnels de santé qui se sont engagés (*voir présentation jointe*). Il est bien souligné que la MSP de Saint Jean d'Aulps sera à vocation médico-sociale. Elle viendra compléter l'offre plutôt à dominante traumatologique proposée par les stations (Morzine, Avoriaz et Les Gets).

André PEERSMAN commente les esquisses du bâtiment en indiquant l'emplacement des locaux des professionnels susceptibles de s'y installer.

Stéphane PUGIN-BRON présente le budget prévisionnel HT et le mode de financement, en précisant qu'il y a un surcoût non négligeable à prévoir concernant les fondations du bâtiment en raison de la nature du terrain qui est très humide. Par ailleurs, les contraintes techniques liées à la nature du sol orientent le choix du mode de chauffage vers la géothermie.

### Budget prévisionnel (HT)

■ Estimation travaux	1 349 000 €
■ Maîtrise d'œuvre	100 000 €
■ Assistance HQE	21 800 €
■ Études géotechniques	5 700 €
■ Coordination sécurité	3 800 €
■ Contrôle technique	9 100 €
■ Assurance dommages ouvrage	15 000 €
■ Imprévus et aléas (3% des travaux)	44 600 €
<b>Total estimé :</b>	<b>1 549 000 €</b>

### Financement de l'investissement

■ État – DETR ( <i>acquis</i> )	283 000 €
■ État – FNADT	100 000 €
■ Région – ligne directe	100 000 €
■ Région – CDDRA	50 000 €
■ Département	100 000 €
■ CCVA - fonds propres	216 000 €
■ CCVA - emprunt	700 000 €
□ <b>Subventions : 40,9 %</b>	
□ <b>Autofinancement CCVA : 59,1%</b>	

À la lecture de ces chiffres HT, il est demandé s'il est possible de récupérer la TVA. Stéphane PUGIN-BRON indique qu'il est nécessaire d'être reconnu en zone sanitaire prioritaire et d'avoir un dossier accepté par l'ARS pour pouvoir y prétendre. Pour le moment, il n'est pas possible de l'affirmer avec certitude.

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la problématique des kinésithérapeutes où l'offre en soins est suffisante (contrairement aux autres catégories médicales et paramédicales). Les kinés de la vallée consultés lors de plusieurs réunions ont souhaité que la MSP de St Jean d'Aulps n'accueille aucun nouveau confrère étant donné « qu'il y a déjà juste assez de travail pour faire vivre

ceux qui exercent actuellement sur la vallée ». Ils proposent l'installation dans la MSP de Lucie CORDONNIER, Aude CALLEIA, Matthieu JESTIN (plus Luc WOUTERS si son cabinet d'Essert-Romand ne peut être mis aux normes en matière d'accessibilité). La présidente, Jacqueline GARIN, est prête à accepter cette proposition mais souhaite que si la demande nécessitait l'installation d'un kiné supplémentaire la priorité soit laissée à la kinésithérapeute exerçant actuellement à la MGEN et qui avait fait part de son souhait d'intégrer la MSP.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition.**

Concernant la base de calcul des loyers, les membres du conseil penchent plutôt pour une prise en compte de la surface métrique utilisée ainsi que du revenu par catégorie professionnelle.

Georges LAGRANGE souligne l'importance que la Communauté de Communes soit propriétaire des murs de la MSP. En cas de départ d'un médecin, il sera plus simple d'en réinstaller un nouveau.

Michel DUFOUR demande si la traumatologie sera traitée dans la MSP de Saint Jean d'Aulps. Andrée PEERSMAN lui répond que cette spécialité ne sera pas exercée mais il espère que le futur pôle de santé permettra de répondre plus efficacement aux besoins de la vallée notamment à travers la création du cabinet médical de Morzine où la traumatologie sera une composante essentielle. L'installation d'un cabinet d'échographie a été privilégiée car cette activité n'est pas proposée sur la vallée à l'heure actuelle.

*Le 30 avril, l'ARS nous a informé que le dossier de la Vallée d'Aulps était retenu, les financements pour le pôle de santé (FIR) sont donc débloqués. Les financements pour la MSP (Région et Département) devraient donc être actés très prochainement puisqu'ils dépendaient de la réponse de l'ARS.*

## **6- Lancement de l'OPAH**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le démarrage de l'OPAH du Haut-Chablais. Pour un fonctionnement efficace, le prestataire retenu pour l'animation demande que pour le 20 mai chaque commune lui transmette le nom d'un élu référent plus si possible une personne ressource de la société civile.

3 communes donnent déjà des noms :

*Montriond : Alain BRAIZE*

*Le Biot : Christian PIGNIER*

*Seytroux : Sylvie DELERCE*

Les permanences d'Act Habitat et Prioriterre en Vallée d'Aulps se tiendront tous les 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois en mairie de Saint Jean d'Aulps de 9h30 à 13h

La 1<sup>ère</sup> réunion de démarrage avec les maires et les référents se tiendra le **30 mai à 18h30 à la salle des fêtes de Reyvroz.**

Une réunion publique se tiendra en Vallée d'Aulps le **28 juin à 18h à la salle culturelle de la Vallée d'Aulps.**

## **7- Questions diverses**

### ***7.1 Désignation de nouveaux délégués au Comité de Direction de l'OTVA***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que seul le conseil communautaire est habilité à désigner les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps. Suite à la réorganisation du SIVU du Roc d'Enfer, la commune de Saint Jean d'Aulps souhaiterait que de nouvelles personnes soient nommées :

- Jean-Noël VAUDAUX à la place de Sylvain BAUD
- Sophie COTTET à la place de Jean COLLET

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne ces deux personnes pour siéger au Comité de Direction de l'OTVA.**

## **7.2 Recrutement de personnel**

Suite au recrutement des saisonniers d'été pour les services techniques, il s'avère que deux agents sont éligibles à un Contrat Unique d'Insertion. Ce contrat permettra à la CCVA d'avoir des aides de l'État et de bénéficier d'un allègement de charges patronales. Stéphane PUGIN-BRON propose donc de recruter :

- Maxime JIACOMINI en CUI-CAE du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 octobre 2012
- Marc LOISON en CUI-CAE du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 31 octobre 2012

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la signature de ces deux contrats.**

## **7.3 Nouveaux tarifs DDVA**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les nouveaux tarifs qui lui sont proposés.**

## **7.4 Audit énergétique des bâtiments**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCVA s'est associée à plusieurs communes pour lancer un audit énergétique de certains bâtiments communaux. Il propose que la CCVA ait la maîtrise d'ouvrage globale de cette opération pour pouvoir déposer une demande de financement à l'ADEME et à la Région Rhône-Alpes.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition.**

André PEERSMAN présente l'appel à projet du SYANE qui concerne l'amélioration énergétique des bâtiments communaux. Il propose que la CCVA réponde à cet appel à projet avec les communes de la CCVA intéressées. L'audit énergétique en cours permettra de répondre avec des chiffres précis à cet appel à projet.

Marie-Thérèse CHARNAVEL demande s'il sera possible d'inclure dans cet appel à projet des bâtiments n'ayant pas fait l'objet de l'audit. Elle rappelle que la commune de Saint Jean d'Aulps a déjà réalisé cet audit en 2011 avec Prioriterre. Stéphane PUGIN-BRON précise, qu'après contact avec le SYANE, il sera possible d'inclure d'autres bâtiments mais seulement si l'audit préliminaire était suffisamment précis pour répondre au cahier des charges de l'appel à projet.

**La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 12 juin 2012 à 18h30. Il sera suivi du repas annuel avec les salariés de la CCVA et de l'OTVA, repas qui se tiendra à La Forclaz.**

Le Biot, le 2 mai 2012  
La Présidente

